

## **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 11 mars 2015, d'agrèer les fonds suivants :

### **CAP AFRICA FUND**

Fonds Commun de Placement à Risque  
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

**Siège Social** : 87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis.

La société IMBank Private Equity et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 mars 2015, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé « CAP AFRICA FUND » d'un montant de 10 000 000 dinars divisé en 1 000 parts de 10 000 dinars chacune.